

COMMUNIQUE DE PRESSE

Premières neiges
Rappel des dispositions hivernales

Stationnement – déneigement – plan de viabilité hivernale

En période hivernale - du 1^{er} novembre au 30 avril, l'occupation des parkings situés en zone bleue répond aux règles suivantes :

- aucun stationnement autorisé de 22 h à 7 h en cas de neige (déneigement)
- utiliser, de 22 h à 7 h, les parkings les plus proches : Sablière, Portes du soleil, Berthet (parking SNCF), Petit Cours, Centre sportif, 5 Septembre, Clémenceau, Salles Saint Pierre...

En cas de NON RESPECT, les contrevenants s'exposent à :

- une contravention de 35 € pour stationnement gênant
- une mise en fourrière (à partir de 180 €)

Pour en savoir plus sur le plan de situation de la zone bleue et des parkings de substitution : consultez le dépliant « Stationner à Pontarlier » sur www.ville-pontarlier.fr

Les riverains du domaine public - ou leurs représentants (syndics...) - sont invités* à prendre – ou faire prendre – toutes les mesures nécessaires pour :

- Déneiger devant leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements,
- Gratter et nettoyer leurs trottoirs,
- Faciliter l'écoulement des eaux (dégager les gargouilles),
- Procéder à la destruction des glaces débordant des chéneaux des immeubles.

Cela afin de « prévenir les accidents et assurer une circulation normale des piétons ».

En cas de NON-RESPECT

Les infractions constatées donnent lieu conformément à la réglementation en vigueur à une amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe (soit 38 € au plus). Les services municipaux pourront également intervenir aux frais des propriétaires pour assurer la sécurité des passants.

De plus, conformément au règlement municipal en vigueur, les habitants sont invités à rentrer poubelles et containers après les tournées habituelles afin de faciliter le passage des véhicules de déneigement.

* Selon l'arrêté fixant les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et verglas, du 2 mars 2009, consultable sur www.ville-pontarlier.fr.

À NOTER : Plan de Viabilité Hivernale

Ce plan organise le déneigement du réseau (plan vert/orange/rouge/noir) selon plusieurs critères : les conditions météorologiques, la sécurité des usagers, la hiérarchisation des axes prioritaires et des tournées, le respect de l'environnement...

Plus d'infos et détails des circuits sur www.ville-pontarlier.fr

Renseignements – Contact presse :
Pôle Citoyenneté – Police Municipale
03 81 38 81 60

Plan de viabilité hivernale :
Pierre BOUTINEAU : 03 81 38 81 83
Patrice ROGEBOZ : 06 74 29 22 21